



TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE
—

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BUDGET ANNEXES DU TERRITOIRE DE

MARSEILLE PROVENCE

ooooo

BUDGET PRIMITIF 2022

Table des matières

LIMINAIRE	5
1. INTRODUCTION	5
2. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « EAU »	5
2.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « EAU »	6
2.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « EAU ».....	6
2.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021.....	7
2.2. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »	9
2.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION.....	9
2.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION.....	10
2.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »	11
2.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	11
2.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	11
2.3.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	12
2.4 LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « EAU »	13
2.5 LA DETTE DU BUDGET « EAU »	14
3. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	14
3.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	14
3.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».....	15
3.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021.....	16
3.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	18
3.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION.....	18
3.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION.....	18
3.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	19
3.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	19

3.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	20
3.3.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	20
3.4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT ».....	21
3.5. LA DETTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT ».....	22
4. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE ».....	22
4.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE ».....	22
4.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE ».....	23
4.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021.....	23
4.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE ».....	25
4.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION.....	25
4.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION.....	25
4.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE ».....	26
4.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	26
4.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	27
4.3.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	27
4.4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « PORTS DE PLAISANCE ».....	27
4.5. LA DETTE DU BUDGET « PORTS DE PLAISANCE ».....	28
5. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM ».....	29
5.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM ».....	29
5.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM ».....	29
5.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021.....	30
5.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM ».....	31
5.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION.....	31
5.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION.....	32
5.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM ».....	33

<u>5.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</u>	<u>33</u>
<u>5.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....</u>	<u>33</u>
<u>5.3.3 LES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT.....</u>	<u>34</u>
<u>5.4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « CREMATORIUM ».....</u>	<u>34</u>
<u>5.5 LA DETTE DU BUDGET « CREMATORIUM ».....</u>	<u>35</u>
<u>6. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT ».....</u>	<u>36</u>
<u>6.1 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT ».....</u>	<u>36</u>
<u>6.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT ».....</u>	<u>36</u>
<u>6.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT ».....</u>	<u>37</u>
<u>6.5 LA DETTE DU BUDGET « OPERATIONS D'AMENAGEMENT ».....</u>	<u>37</u>

LIMINAIRE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du [cycle budgétaire annuel de la collectivité](#).

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.**

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section d'exploitation** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements en cours**.

1. INTRODUCTION

Le budget 2022 des budgets annexes délégués a été construit avec rigueur tout en s'inscrivant dans la poursuite de projets structurants prioritairement axés sur le bon fonctionnement des services publics.

2. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le Budget « Eau » du Territoire de Marseille Provence enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion de l'eau potable. On y trouve la gestion du domaine public, les contrats de délégation de service public et les produits de service liés à la compétence.

En investissement, le budget 2022 « Eau » s'élève à 34 627 K€, soit une diminution sensible de 1,09 % par rapport au budget primitif 2021.

L'équilibre de la section d'investissement, sans possibilité de procéder à un virement depuis la section d'exploitation au stade du budget primitif, est assuré par un emprunt de 20 021 K€. Ce montant devrait pouvoir être réduit lors du budget supplémentaire 2022 à l'occasion de la reprise du résultat de clôture 2021.

En fonctionnement, le budget 2022 « Eau » s'élève à 19 204 K€, en diminution de 221 K€, soit -1,14 % par rapport à 2021, résultant essentiellement d'une diminution des produits des services (rectification des produits de surtaxe en lien avec le réalisé n-1).

2.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « EAU »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

2.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la PPI du budget annexe « Eau » avec les principaux indicateurs de suivi.

En K€	Programmes	Montant restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP 2022	Crédits de paiement voté 2022	AP Reste à financer après le Budget Primitif 2022	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	Eau et Assainissement	164 091 K€	8 985 K€	30 183 K€	142 893 K€	5
	Gestion de l'administration informatique	126 K€	0	0	126 K€	-
	Gestion de l'administration ressources	496 K€	0	32 K€	464 K€	15
Total		164 713 K€	8 985 K€	30 215 K€	143 484 K€	5

Le volume d'AP¹ s'élève à 173 698 K€ tenant compte d'une progression annuelle positive de 8 985 K€ due à des revalorisations d'opérations ainsi qu'à la création de nouvelles opérations répartie comme suit :

Revalorisations :

- Modernisation de l'Usine de Potabilisation de Sainte Marthe à Marseille – phase 2 - (1 000 K€) ;
- Travaux de construction d'un logement sur le site de Vallon Dol (285 K€).

Créations :

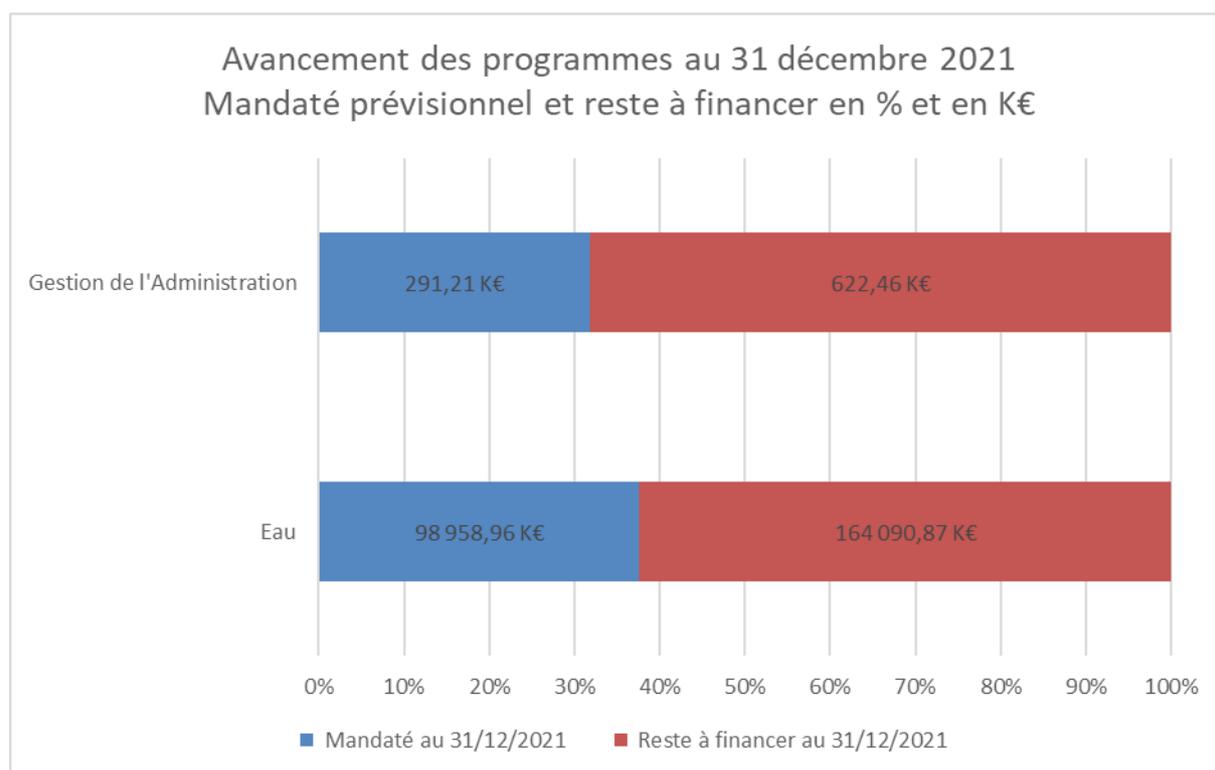
- Confortement du canal de Marseille - Cauvets – Ventabren (3 500 K€) ;
- Augmentation de la capacité du barrage Réaltort (2 500 K€) ;
- Sécurisation des opérations de délimonage du barrage de St Christophe (1 700 K€).

Ainsi, la durée de résorption de l'ensemble des programmes s'étend sur **5 ans**.

¹ Volume d'autorisation de programme = Montant prévisionnel initial restant à financer au 01/01/2022 + variation annuelle du volume BP

2.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021

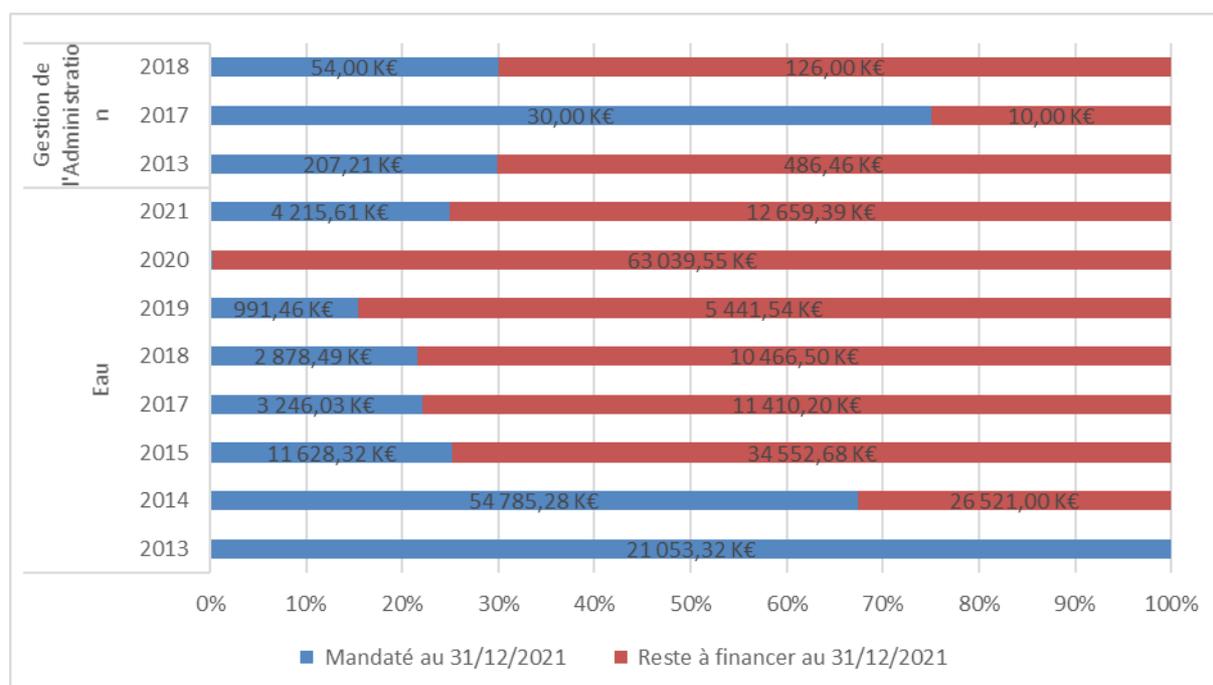
Le graphique qui suit présente l'avancement des programmes rattachés au Budget Annexe « Eau ».



Le programme regroupant les opérations relatives à la Gestion de l'administration présente un taux d'avancement de plus de 30%.

S'agissant du programme « Eau », le taux d'avancement est à moins de 40 %.

Le graphique suivant montre l'avancement des autorisations de programme par année.



Le programme « Gestion de l'Administration », démarré en 2013, a un reste à financer de 486,46 K€ correspondant à l'acquisition de véhicules. Les autres opérations, restant à réaliser et démarrées successivement en 2017 et 2018, sont l'acquisition de mobilier et le système d'information.

Concernant le programme « Eau », tous les projets démarrés entre 2014 et 2021 sont en cours, avec des taux de réalisation bien inférieurs à 30 % avec une particularité sur l'année 2020 où le reste à financer est total. Les principales opérations concernées sont la rénovation de l'Aqueduc de Roquefavour, la réalisation de la galerie des Janots à La Ciotat, l'extension de la station de potabilisation des Giraudets, la modernisation de l'usine de potabilisation de Sainte Marthe à Marseille et le secours en eau potable du secteur CT1 Ouest.

2.2. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

2.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes de gestion courante	18 260 K€	18 019 K€	▼ -241 K€	▼ -1,32%
013 - Atténuations de charges	0	0	▼ 0	▼ 0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 793 K€	16 021 K€	▼ -772 K€	▼ -4,60%
74 - Dotations et participations	430 K€	487 K€	▲ 57 K€	▲ 13,24%
75 - Autres produits de gestion courante	1 037 K€	1 511 K€	▲ 474 K€	▲ 45,74%
Autres recettes d'exploitation	141 K€	72 K€	▼ -69 K€	▼ -48,71%
77 - Produits exceptionnels	141 K€	72 K€	▼ -69 K€	▼ -48,71%
Total des recettes réelles	18 401 K€	18 091 K€	▼ -310 K€	▼ -1,68%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 024 K€	1 113 K€	▲ 89 K€	▲ 8,70%
Total des recettes d'ordre	1 024 K€	1 113 K€	▲ 89 K€	▲ 8,70%
Total des recettes d'exploitation	19 425 K€	19 204 K€	▼ -221 K€	▼ -1,14%

- ✓ La diminution des recettes d'exploitation résulte principalement du produit de surtaxe (chapitre 70), dont le montant a été revu en fonction des consommations d'eau constatées sur les exercices antérieurs.
- ✓ Les participations (chapitre 74) augmentent de 57 K€ et comprennent les participations des Territoires d'Aix et d'Istres pour le versement de subventions dans le cadre de la Loi Oudin-Santini.
- ✓ Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) sont en diminution de 69 K€ ; elles correspondent à des pénalités sur marchés.
- ✓ La quote-part des subventions d'équipement transférées au compte de résultat (amortissement des subventions perçues - chapitre 042) augmente de 89 K€, soit 8,70 %.

2.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses de gestion courante	6 471 K€	6 742 K€	271 K€	4,18%
011 - Charges à caractère général	1 649 K€	1 235 K€	-413 K€	-25,07%
012 - Charges de personnel	4 820 K€	4 901 K€	81 K€	1,68%
65 - Autres charges de gestion courante	3 K€	606 K€	603 K€	22668,53%
Autres dépenses d'exploitation	704 K€	729 K€	25 K€	3,59%
66 - Charges financières	11 K€	12 K€	2 K€	17,52%
67 - Charges exceptionnelles	694 K€	717 K€	23 K€	3,38%
68 - Dotations aux provisions	0	0	0 K€	#DIV/0!
Total des dépenses réelles	7 176 K€	7 472 K€	296 K€	7,78%
042 - Opérations d'ordre entre sections	12 249 K€	11 733 K€	-517 K€	-4,22%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0 K€	-
Total des dépenses d'ordre	12 249 K€	11 733 K€	-517 K€	-4,22%
Total des dépenses d'exploitation	19 425 K€	19 204 K€	-221 K€	-1,14%

- ✓ Par rapport à 2021, les dépenses d'exploitation sont en légère diminution de 221 K€, suivant ainsi la baisse des recettes.
- ✓ Les dépenses à caractère général (chapitre 011) sont en diminution de 413 K€ et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en augmentation de 603 K€, essentiellement par la ré-imputation des redevances pour concessions (transport de l'eau brute et servitudes, passant du 011 au 65).
- ✓ Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation de 81 K€, soit 1,68%.
- ✓ Les charges financières (chapitre 66) sont en augmentation de 2 K€, soit 17,5 %.
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67), subventions Loi-Oudin essentiellement, augmentent de 23 K€.
- ✓ Les dotations aux amortissements (chapitre 042), diminuent de 517 K€ par rapport au budget primitif 2022, mais seront revues à la hausse au budget supplémentaire 2022, les biens acquis restant à acquérir sur 2021 n'étant pas compris dans la prévision.

2.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »

2.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes d'équipement	1 290 K€	1 143 K€	-147 K€	-11,40%
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	1 143 K€	0	-1 143 K€	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	19 528 K€	20 021 K€	493 K€	2,52%
Total des recettes réelles	20 671 K€	20 021 K€	-650 K€	-3,15%
040 - Opérations d'ordre entre sections	12 249 K€	11 733 K€	-517 K€	-4,22%
041 - Opérations patrimoniales	2 088 K€	2 874 K€	786 K€	37,65%
021 - Virement de la section d'exploitation	0	0	0 K€	-
Total des recettes d'ordre	14 337 K€	14 606 K€	269 K€	1,88%
Total des recettes d'investissement	35 007 K€	34 627 K€	-381 K€	-1,09%

- ✓ Les recettes d'investissement sont en diminution de 381 K€ soit -1,09 %. Elles sont constituées essentiellement des opérations patrimoniales (chapitres 040 et 041).
- ✓ Les subventions d'équipement (chapitre 13) ne font pas l'objet de prévisions au budget primitif car, en application du règlement financier, elles ne seront inscrites qu'après réception des notifications d'attributions.
- ✓ L'emprunt d'équilibre vient compléter les recettes et équilibrer le budget à hauteur de 20 021 K€. Il sera révisé à la baisse lors de la reprise des résultats 2021, dans le cadre du budget supplémentaire 2022.

2.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses d'équipement	31 513 K€	30 215 K€	-1 298 K€	-4,12%
Opérations d'équipement	28 927 K€	30 215 K€	1 287 K€	4,45%
21 - Autres immobilisations corporelles	2 585 K€	0	-2 585 K€	-100,00%
Dépenses financières	383 K€	426 K€	42 K€	11,06%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	383 K€	426 K€	42 K€	11,06%
26 -Autres immobilisations financières	0	0	0 K€	-
27 -Autres immobilisations financières	0	0	0 K€	-
Total des dépenses réelles	31 896 K€	30 640 K€	-1 256 K€	-3,94%
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 024 K€	1 113 K€	89 K€	8,70%
041 - Opérations patrimoniales	2 088 K€	2 874 K€	786 K€	37,65%
Total des dépenses d'ordre	3 111 K€	3 986 K€	875 K€	28,12%
Total des dépenses d'investissement	35 007 K€	34 627 K€	-381 K€	-1,09%

- ✓ Les dépenses d'équipement représentent les principales dépenses d'investissement avec 30 215 K€, en augmentation de 4,45 % par rapport à 2021. Le détail de ces opérations est présenté ci-après.
- ✓ A noter, une diminution importante sur le chapitre 21 en 2022 par rapport à 2021 ; il s'agissait d'une inscription exceptionnelle en 2021 d'une dépense pour 2 585 K€, en annulation d'un titre de recette du même montant émis en 2017.

2.3.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

S'agissant du budget annexe « Eau » 2022, le montant des dépenses d'équipement est de 30 215 K€, soit une augmentation de 1 287 K€ par rapport au budget primitif 2021.

Les crédits se répartissent à travers les opérations les plus importantes :

- Extension station potabilisation Giraudets (5 635 K€) ;
- Restauration de l'Acqueduc de Roquefavour (4 947 €) ;
- Stabilisation de la galerie de la Batarelle (4 297 K€) ;
- Travaux de distribution et d'adduction (2 661 K€) ;
- Alimentation en eau brute – usine de Sainte Marthe (1 684 K€) ;
- Cassis – Augmentation capacité usine AEP (1 542 K€) ;
- Extension du réseau d'alimentation en eau potable avenue Gral Salan –Marignane (1 000 K€).
- Autres multiples opérations pour un montant total de 8 449 K€.

2.4 LES EPARGNES DE L'ACTIVITÉ « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du Budget « EAU » :

Les Epargnes de l'activité EAU			
En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
EAU Marseille Provence	<i>Recettes de gestion courante</i>	18 260 K€	18 019 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	6 471 K€	6 742 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	11 788 K€	11 277 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	64,56%	62,58%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	141 K€	72 K€
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	693 K€	718 K€
	Résultat exceptionnel large	- 552 K€	- 645 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	11 236 K€	10 631 K€
	Taux d'épargne de gestion	61,54%	59,00%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	11 K€	12 K€
	<i>Recettes réelles</i>	18 401 K€	18 091 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	7 176 K€	7 472 K€
	Epargne brute (EBE)	11 225 K€	10 620 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	61,00%	58,70%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	383 K€	426 K€
	Epargne nette (ENE)	10 842 K€	10 194 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	58,92%	56,35%

Entre le budget primitif 2021 et le budget primitif 2022, l'épargne de gestion courante passe de 64,56 % à 62,58 %, du fait de l'augmentation des dépenses de gestion courante. Les marges de manœuvre restent toutefois importantes.

L'épargne de gestion est sur la même tendance, mais diminue de 3,58 points par rapport à l'épargne de gestion courante, ce qui signifie que le résultat exceptionnel déficitaire prévu en 2022 affectera un peu plus qu'en 2021 les marges de manœuvre en exploitation.

L'épargne brute passe de 11 225 K€ au BP 2021 à 10 620 K€ au BP 2022, ce qui signifie que les ressources internes dont dispose le budget pour financer les investissements sont en diminution. Toutefois, les recettes réelles étant largement excédentaires par rapport aux dépenses réelles, le bon niveau de l'épargne brute est un indicateur d'aisance de la section d'exploitation.

L'épargne nette est en diminution, passant de 58,92 % au BP 2021 à 56,35 % en 2022 mais reste relativement stable pour envisager la poursuite des investissements.

2.5 LA DETTE DU BUDGET « EAU »

En K€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	2 737,81	425,69	11,79	20 020,61	22 332,73

Le stock de la dette augmente en 2022 tenant compte de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 20 020,61 K€. Cet emprunt d'équilibre ne devrait toutefois pas être contracté après intégration des résultats de clôture 2021 dans le cadre du budget supplémentaire 2022.

3. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le Budget « Assainissement » du Territoire de Marseille Provence enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'entretien des infrastructures d'assainissement des eaux usées et pluviales pour Marseille et pour une partie des communes du Territoire Marseille Provence.

En investissement, le budget 2022 « Assainissement » s'élève à 36 433 K€, en augmentation de 6,19 % par rapport au budget primitif 2021.

L'augmentation de la section d'investissement traduit la reprise des projets en matière de programmation, après plus d'un an de crise sanitaire.

L'équilibre de la section d'investissement, outre l'autofinancement de 6 776 K€, est assuré par un emprunt de 11 349 K€, dont le montant devrait pouvoir être révisé à la baisse à l'occasion du budget supplémentaire 2022 à la faveur de la reprise du résultat de clôture 2021.

En exploitation, le budget 2022 s'élève à 30 809 K€ en augmentation de 2,58 % par rapport à 2021 résultant essentiellement d'une augmentation des produits des services et des opérations d'ordre.

3.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

3.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la PPI du budget annexe « Assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

En K€	Programmes	Montant restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP 2022	Crédits de paiement voté 2022	AP Reste à financer après le Budget Primitif 2022	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	Assainissement	94 391 K€	18 713 K€	21 922 K€	91 182 K€	4
	Gestion de l'administration	284 K€	0	55 K€	229 K€	4
	Gestion de l'administration informatique	197 K€	0	15 K€	182 K€	12
Total		94 872 K€	18 713 K€	21 992 K€	91 593 K€	4

Après le vote du budget primitif, le volume d'AP s'élèvera à 113 585 K€ en prenant en compte la progression 2022 18 713 K€ due à des revalorisations d'opérations et à la création de nouvelles opérations réparties comme suit :

Revalorisations :

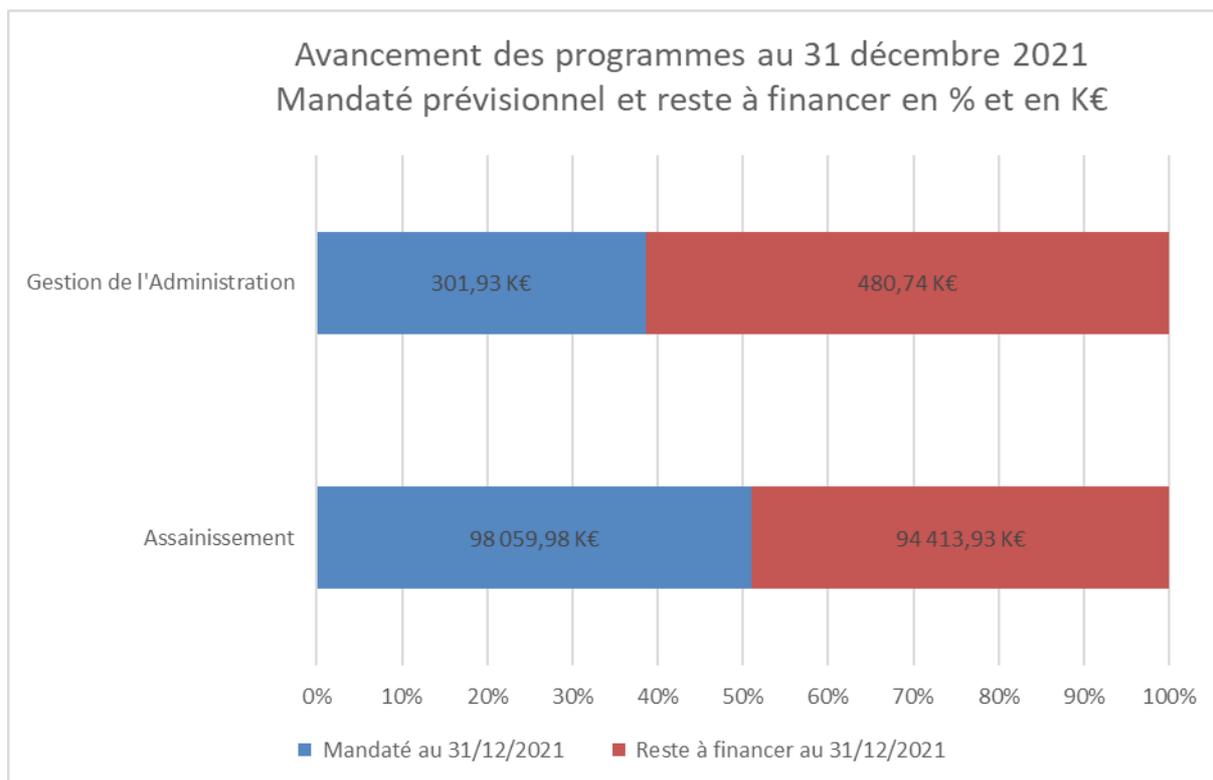
- Desserte sanitaire de la Grave (748 K€) ;
- Déconstruction et reconstruction STEP Frioul (800 K€) ;
- Augmentation de la capacité de la Step de la Palun – Marignane (11 000 K€) ;
- Mise en conformité Bd Heckel - Marseille (650 K€) ;
- Limitation des enclaves unitaires – Blancarde Nord et Sud (615 K€).

Créations :

- Pérennisation et sécurisation du traitement des boues - complexe Géolide à Sormiou (3 000 K€) ;
- Démolition et reconstruction du gazomètre de l'usine de traitement des boues d'épuration du complexe Géolide (1 100 K€) ;
- Mise en place d'une couverture des précanteurs de l'usine Géolide (800 K€).

3.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021

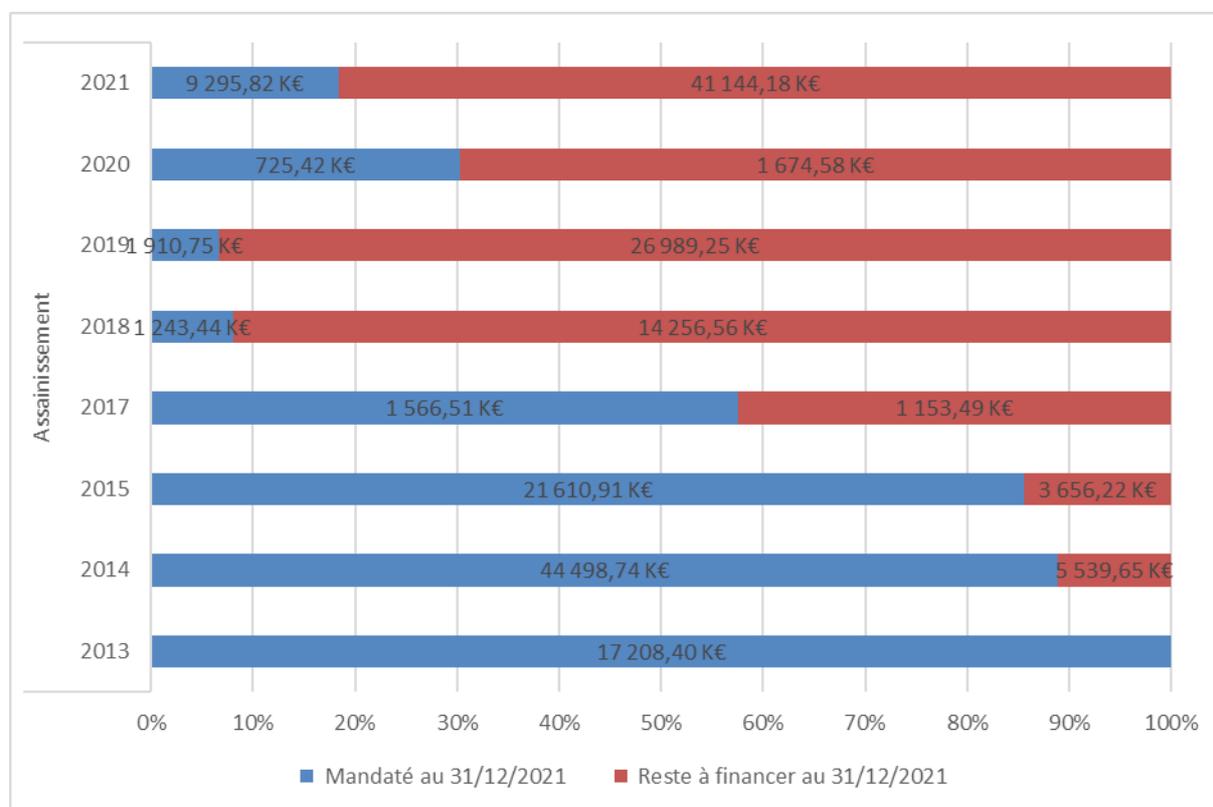
Les graphiques qui suivent présentent l'avancement des programmes du Budget Annexe « Assainissement ».



Le programme « Gestion de l'administration » affiche un taux d'avancement de 39 %.

Le programme « Assainissement » atteint un taux d'avancement de 51%.

Le graphique suivant montre l'avancement des autorisations de programme par année.



Les opérations millésimées 2013 sont clôturées.

Les opérations millésimées 2014 et 2015 sont en passe de se terminer avec un taux de réalisation de plus de 85 %. Il s'agit de la réalisation de l'extension biologique à Cassis, le bassin d'assainissement Jules Guesdes, le bassin de rétention unitaire de Lajout.

Pour 2017, le taux d'avancement des opérations est de près de 60 %. Il s'agit, pour l'opération la plus importante, du raccordement des eaux usées à Niolon.

Entre 2018 et 2021, les réalisations des autorisations de programme atteignent, pour les plus avancées, 30 %. Il s'agit de l'augmentation de la capacité de la Step de la Palun à Marignane, la création d'un bassin de rétention unitaire place du Capitaine Gèze et les travaux d'assainissement 2015/2019 à Marseille, la résorption des points noirs SMRU II.

3.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

3.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes de gestion courante	23 344 K€	23 687 K€	343 K€	1,47%
013 - Produits en atténuation	0	1 K€	1 K€	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 773 K€	19 445 K€	672 K€	3,58%
74 - Dotations et participations	4 418 K€	4 021 K€	-397 K€	-8,99%
75 - Autres produits de gestion courante	153 K€	219 K€	67 K€	43,67%
Autres recettes d'exploitation	100 K€	89 K€	-11 K€	-10,80%
77 - Produits exceptionnels	100 K€	89 K€	-11 K€	-10,80%
Total des recettes réelles	23 444 K€	23 776 K€	332 K€	1,42%
042 - Opérations d'ordre entre sections	6 589 K€	7 033 K€	444 K€	6,73%
Total des recettes d'ordre	6 589 K€	7 033 K€	444 K€	6,73%
Total des recettes d'exploitation	30 033 K€	30 809 K€	776 K€	2,58%

- ✓ Les recettes d'exploitation font apparaître une augmentation sur les produits de surtaxes (chapitre 70) et sur les redevances d'occupation du domaine public (chapitre 75) après une évaluation pessimiste ces deux dernières années sur ces produits.
- ✓ En revanche, les primes d'épurations (chapitre 74), les produits exceptionnels (pénalités sur marché délégataire SEM - chapitre 77) sont en diminution de 10,80 %. La prévision sur les primes d'épuration devrait toutefois pouvoir être revue à la hausse dans le cadre du budget supplémentaire.
- ✓ Les recettes d'ordre liées aux amortissements des subventions d'équipements transférables au compte de résultat (chapitre 042) sont également en augmentation de 6,73%.

3.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses de gestion courante	5 176 K€	4 601 K€	-575 K€	-11,12%
011 - Charges à caractère général	1 655 K€	1 074 K€	-581 K€	-35,12%
012 - Charges de personnel	3 471 K€	3 522 K€	51 K€	1,46%
65 - Autres charges de gestion courante	50 K€	5 K€	-45 K€	-89,68%
Autres dépenses d'exploitation	4 296 K€	3 475 K€	-820 K€	-19,10%
66 - Charges financières	4 216 K€	3 394 K€	-821 K€	-19,48%
67 - Charges exceptionnelles	80 K€	81 K€	1 K€	0,94%
68 - Dotations aux provisions	0	0	0 K€	-
Total des dépenses réelles	9 472 K€	8 076 K€	-1 396 K€	-30,22%
042 - Opérations d'ordre entre sections	16 706 K€	16 364 K€	-342 K€	-2,05%
023 - Virement à la section d'investissement	3 855 K€	6 370 K€	2 514 K€	65,21%
Total des dépenses d'ordre	20 562 K€	22 733 K€	2 172 K€	10,56%
Total des dépenses d'exploitation	30 033 K€	30 809 K€	776 K€	2,58%

- ✓ Les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 2,58%, tout en permettant de dégager un autofinancement important (chapitre 023) de 6 370 K€.

- ✓ Sur les charges à caractère général (chapitre 011), la diminution de 581 K€ se traduit par la baisse des branchements des particuliers, de certaines cotisations, remboursements de frais, études et applications « métier » qui concernent l'assainissement non collectif et qui sont désormais prévus au budget de l'Eau.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en augmentation de 51 K€.
- ✓ Les charges financières sont en nette diminution (- 821 K€).
- ✓ Diminution sur les dotations aux amortissements (chapitre 042) de 342 K€, traduisant la fin de l'amortissement de certains biens anciens.

3.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

3.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes d'équipement	12 658 K€	12 370 K€	-288 K€	-2,27%
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	895 K€	0	-895 K€	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	11 168 K€	11 756 K€	588 K€	5,27%
27 - Autres immobilisations financières	596 K€	614 K€	19 K€	3,12%
Total des recettes réelles	12 658 K€	12 370 K€	-288 K€	-2,27%
040 - Opérations d'ordre entre sections	16 706 K€	16 364 K€	-342 K€	-2,05%
041 - Opérations patrimoniales	1 091 K€	1 330 K€	239 K€	21,87%
021 - Virement de la section d'exploitation	3 855 K€	6 370 K€	2 514 K€	65,21%
Total des recettes d'ordre	21 653 K€	24 063 K€	2 410 K€	11,13%
Total des Recettes d'investissement	34 311 K€	36 433 K€	2 123 K€	6,19%

- ✓ L'absence en 2022 des subventions d'investissement à recevoir (chapitre 13) provient de la structuration des dépenses d'équipements qui selon leur nature permettent ou non de bénéficier de co-financements, en particulier par l'Agence de l'Eau. De plus, dans le règlement financier de la Métropole, la réception des notifications d'attribution est la condition sine qua non pour l'inscription des subventions au budget.
- ✓ L'autofinancement en provenance de la section d'exploitation (chapitre 021) est en augmentation de 2 514 K€, soit + 65,21%.
- ✓ L'équilibre de la section d'investissement est rendu possible grâce à l'inscription d'un emprunt de 11 756 K€ (chapitre 16) et en augmentation de 588 K€ par rapport à 2021. Ce dernier devrait être réduit à la faveur de la reprise des résultats 2022, dans le cadre du budget supplémentaire 2022.

3.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses d'équipement	20 090 K€	21 922 K€	1 833 K€	9,12%
Dépenses financières	6 541 K€	6 149 K€	-392 K€	-6,00%
13 - Subventions à rembourser	3 K€	0	-3 K€	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	6 538 K€	6 149 K€	-389 K€	-5,95%
26 - Autres immobilisations financières	0	0	0 K€	-
27 - Autres immobilisations financières	0	0	0 K€	-
Total des dépenses réelles	26 630 K€	28 071 K€	1 440 K€	5,41%
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 589 K€	7 033 K€	444 K€	6,73%
041 - Opérations patrimoniales	1 091 K€	1 330 K€	239 K€	21,87%
Total des dépenses d'ordre	7 680 K€	8 363 K€	682 K€	8,88%
Total des dépenses d'investissement	34 311 K€	36 433 K€	2 123 K€	6,19%

- ✓ Les dépenses d'investissement sont essentiellement composées des dépenses d'équipement qui sont en augmentation de 9,12 %, par rapport à 2021. Le détail de ces dépenses d'équipement est présenté ci-après.
- ✓ L'annuité de la dette est en diminution (5,95 %). Le budget poursuit son désendettement.

3.3.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

S'agissant du budget annexe « assainissement » 2022, le montant des dépenses d'équipement (crédits de paiement) est de 21 922 K€, en augmentation de 1 833 K€ (+ 9,12 %) par rapport au budget primitif 2021.

Les crédits se répartissent à travers les opérations les plus importantes :

- Travaux d'assainissement 2021/2025 (8 185 K€) ;
- Création d'un bassin de rétention Place du Capitaine Gèze (5 091 K€) ;
- Schéma Directeur Assainissement (944 K€) ;
- Mise en conformité BD Heckel – Marseille 11^{ème} (902 K€) ;
- Autres multiples opérations pour un montant total de 6 800 K€.

3.4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du Budget « ASSAINISSEMENT » :

Les Epargnes de l'activité Assainissement			
En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
ASSAINISSEMENT Marseille Provence	<i>Recettes de gestion courante</i>	23 344 K€	23 687 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	5 176 K€	4 601 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	18 168 K€	19 086 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	77,83%	80,58%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	100 K€	89 K€
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	81 K€	306 K€
	Résultat exceptionnel large	19 K€	-217 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	18 186 K€	18 869 K€
	Taux d'épargne de gestion	78%	80%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	4 214 K€	3 169 K€
	<i>Recettes réelles</i>	23 444 K€	23 776 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	9 472 K€	8 076 K€
	Epargne brute (EBE)	13 972 K€	15 700 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	59,60%	66,03%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	6 538 K€	6 149 K€
	Epargne nette (ENE)	7 435 K€	9 552 K€
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	31,71%	40,17%	

Au budget primitif 2021, l'épargne de gestion courante était de 77,83 % ; elle augmente en 2022 pour atteindre 80,58 %. Les marges de manœuvre en fonctionnement, sur ce budget, sont très importantes.

L'épargne de gestion est sensiblement inférieure à l'épargne de gestion courante, ce qui signifie que le résultat exceptionnel déficitaire attendu en 2022 impactera peu le budget.

L'épargne brute augmente, passant de 13 972 K€ au BP 2021 à 15 700 K€ au BP 2022, ce qui signifie que les ressources internes dont dispose le budget pour financer les investissements sont en augmentation. Les recettes réelles étant largement excédentaires par rapport aux dépenses réelles, l'épargne brute est un indicateur d'aisance de la section d'exploitation.

L'épargne nette est en augmentation passant de 31,71 % au BP 2021 à 40,17 % en 2022, ce qui se traduit par une diminution de la dette à rembourser au profit du financement des investissements. Le désendettement de ce budget se poursuit.

3.5. LA DETTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

En K€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	83 774,21	6 148,62	3 168,80	11 756,14	89 381,73

Le stock de la dette apparait en augmentation en 2022 tenant compte de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 11 756,14 K€. Cet emprunt d'équilibre ne devrait toutefois pas être contracté après intégration des résultats de clôture 2021 dans le cadre du budget supplémentaire 2022.

4. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le Budget « Ports de Plaisance » enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'entretien des infrastructures portuaires pour le Territoire Marseille Provence.

En investissement, le budget 2022 « Ports de Plaisance » s'élève à 5 445 K€, soit une augmentation de 3,38 % par rapport au budget primitif 2021.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un emprunt de 2 846 K€.

En fonctionnement, le budget s'élève à 11 264 K€, soit une diminution de 0,11 % par rapport au budget primitif 2021.

4.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

4.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la PPI du budget annexe « Ports de Plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi :

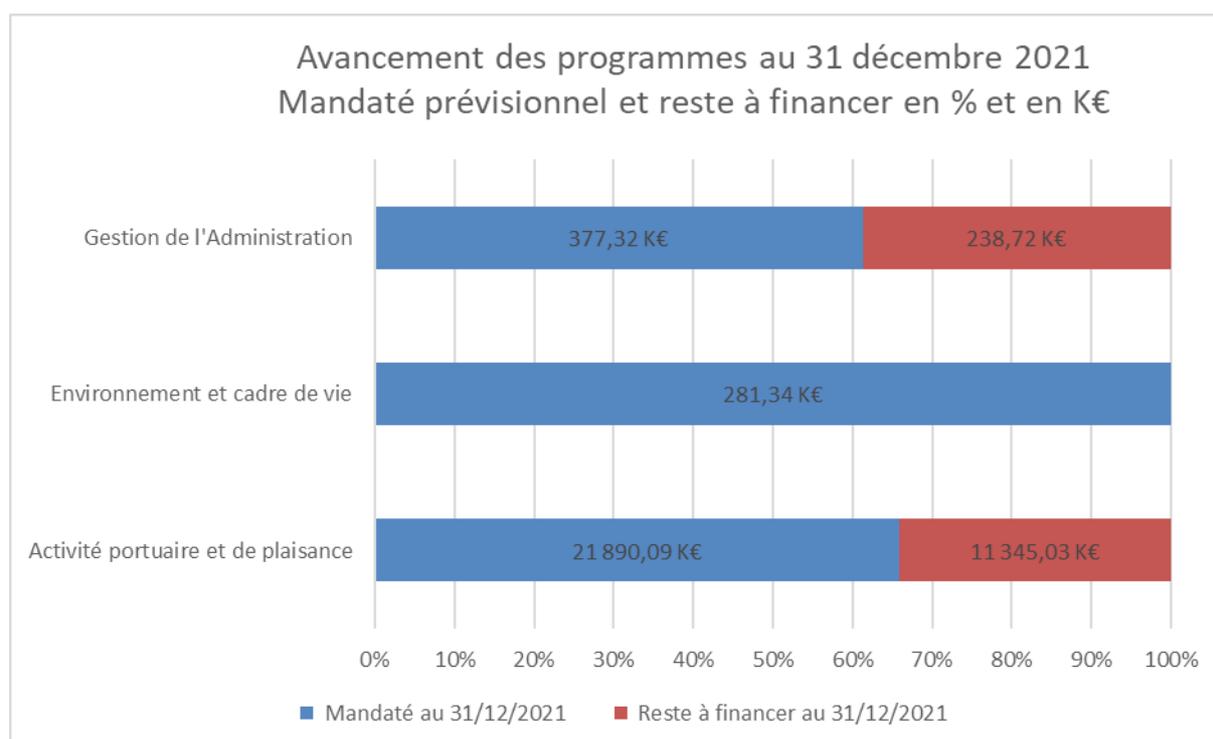
En K€	Programmes	Montant restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP 2022	Crédits de paiement voté 2022	AP Reste à financer après le Budget Primitif 2022	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	Activité portuaire et de plaisance	11 345 K€	0	3 484 K€	7 861 K€	2
	Gestion de l'administration	239 K€	0	0	239 K€	-
Total		11 584 K€	0	3 484 K€	8 100 K€	2

Le volume d'AP s'élève à 11 584 K€ sans création d'opérations en 2022.

Il se répartit à travers deux programmes. Ainsi, la durée de résorption de l'ensemble des programmes s'étend sur **2 ans**.

4.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021

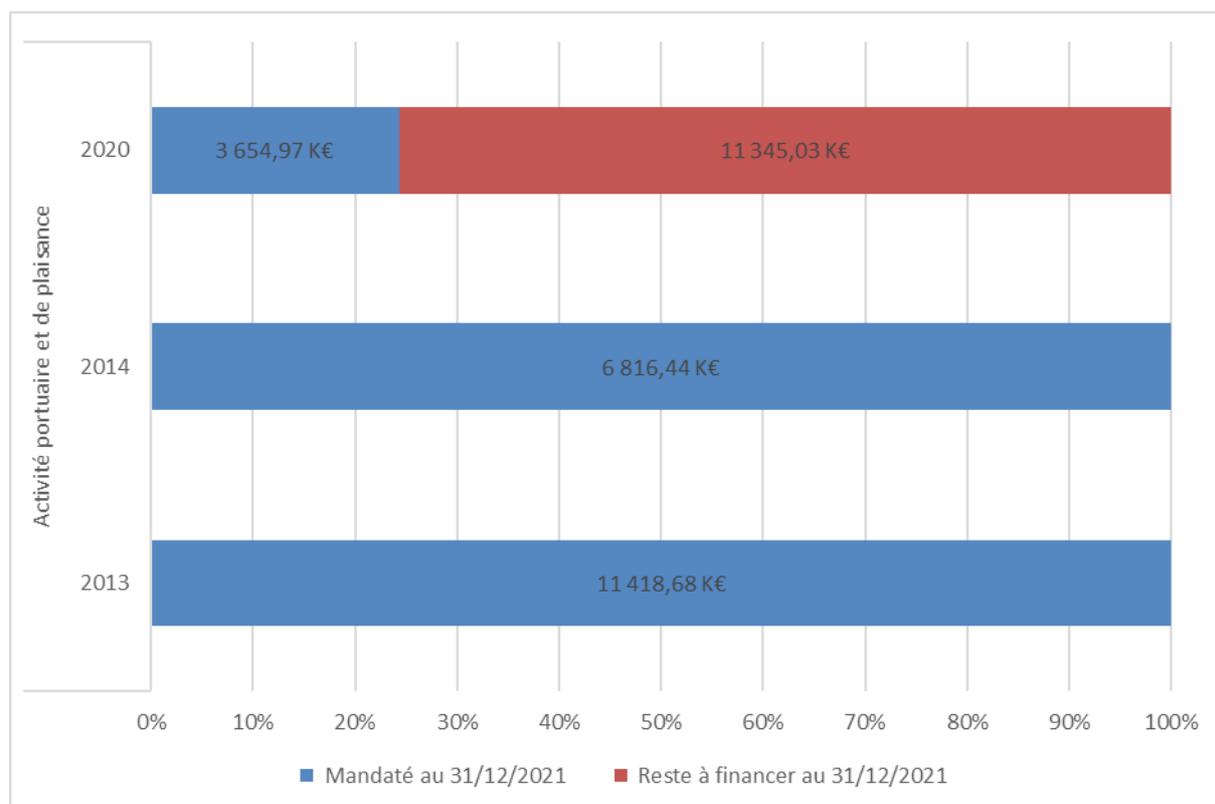
Le graphique qui suit présente l'avancement des programmes du Budget Annexe « Ports de Plaisance ».



Les programmes « Gestion de l'administration » et « Activité portuaire et de plaisance » affichent des taux d'avancement de plus de 60 %.

Le programme Environnement et Cadre de Vie est terminé.

Le graphique suivant montre l'avancement des autorisations de programme par année.



Les opérations millésimées 2013 et 2014 ont été réalisées en totalité.

Seules les opérations démarrées en 2020 sont en cours, avec un taux de 24 % de réalisation. Il s'agit de la modernisation des Ports 2020-2025 (Carry le Rouet, Frioul, Pointe Rouge, La Ciotat, Sausset les Pins) et de la modernisation du Vieux Port à Marseille.

4.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes de gestion courante	10 954 K€	10 891 K€	-63 K€	-0,57%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 931 K€	8 000 K€	69 K€	0,87%
013 - Atténuations de charges	2 K€	3 K€	1 K€	85,87%
75 - Autres produits de gestion courante	3 021 K€	2 888 K€	-133 K€	-4,41%
Autres recettes d'exploitation	0	50 K€	50 K€	-
77 - Produits exceptionnels	0	50 K€	50 K€	-
78 - Reprises sur amortissement	0	0	0	-
Total des recettes réelles	10 954 K€	10 941 K€	-13 K€	-0,12%
042 - Opérations d'ordre entre sections	324 K€	324 K€	0	0,00%
Total des recettes d'ordre	324 K€	324 K€	0	0,00%
Total des recettes d'exploitation	11 277 K€	11 264 K€	-13 K€	-0,11%

- ✓ Les recettes d'exploitation sont en diminution de 13 K€ par rapport à l'année 2021. Cette baisse concerne uniquement le chapitre 75, soit, les redevances de la Direction Des Douanes et les recettes de gestion courante (remisages véhicules, tickets restaurants).

4.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses de gestion courante	8 669 K€	8 387 K€	-282 K€	-3,25%
011 - Charges à caractère général	4 619 K€	4 187 K€	-431 K€	-9,34%
012 - Charges de personnel	3 847 K€	4 000 K€	153 K€	3,99%
65 - Autres charges de gestion courante	204 K€	200 K€	-4 K€	-1,91%
Autres dépenses d'exploitation	721 K€	526 K€	-195 K€	-27,06%
66 - Charges financières	516 K€	467 K€	-49 K€	-9,44%
67 - Charges exceptionnelles	106 K€	49 K€	-57 K€	-53,55%
68 - Dotations aux provisions	0	0	0 K€	-
69 - Impôts sur les bénéfices	100 K€	10 K€	-90 K€	-90,00%
Total des dépenses réelles	9 391 K€	8 914 K€	-477 K€	-30,31%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 887 K€	2 351 K€	464 K€	24,61%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0 K€	-
Total des dépenses d'ordre	1 887 K€	2 351 K€	464 K€	24,61%
Total des dépenses d'exploitation	11 277 K€	11 264 K€	-13 K€	-0,11%

- ✓ Le total des dépenses d'exploitation est en diminution de 13 K€, principalement sur les charges à caractère général (chapitre 011) - 9,34 %, s'expliquant par la baisse des dépenses de carburant, de fournitures administratives, d'entretien divers (bâtiments et réseaux).

- ✓ Les charges de personnel (chapitre 012) sont en légère augmentation de 3,99% suite à un rattrapage des années précédentes sur le personnel affecté par la collectivité de rattachement.
- ✓ Les charges financières (chapitre 66) diminuent de 9,44 %.
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) et les impôts sur les bénéfices (chapitre 69) sont en forte diminution par rapport à 2021, le budgété 2022 ayant été actualisé par rapport au réalisé 2020 et au budgétisé 2021.
- ✓ Les dotations aux amortissements (chapitre 042) progressent de 24,61 %, suite à l'intégration de la darse du J4 entre le Fort Saint Jean et le Mucem, évaluée à 200 K€ par an.

4.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes d'équipement	0	0	➡ 0	-
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	0	200 K€	⬆ 200 K€	-
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	3 335 K€	2 846 K€	⬇ -488 K€	-14,64%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0	2 K€	⬆ 2 K€	-
Total des recettes réelles	3 335 K€	3 048 K€	⬇ -286 K€	⬇ -8,58%
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 887 K€	2 351 K€	⬆ 464 K€	⬆ 24,61%
041 - Opérations patrimoniales	45 K€	45 K€	➡ 0 K€	➡ 0,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	0	0	➡ 0 K€	-
Total des recettes d'ordre	1 932 K€	2 396 K€	⬆ 464 K€	⬆ 24,03%
Total des Recettes d'investissement	5 266 K€	5 445 K€	⬆ 178 K€	⬆ 3,38%

- ✓ Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement des recettes d'ordre - amortissement des immobilisations (chapitre 040), suite à l'intégration de la darse du J4 et d'une subvention d'investissement de 200 K€ pour financer les travaux d'investissement.
- ✓ Un emprunt de 2 846 K€, en diminution par rapport au budget primitif 2021, vient équilibrer le budget.

4.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses d'équipement	3 078 K€	3 484 K€	↑ 406 K€	↑ 13,19%
Dépenses financières	1 820 K€	1 592 K€	↓ -228 K€	↓ -12,52%
16- Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	1 820 K€	1 592 K€	↓ -228 K€	↓ -12,52%
13- Subventions d'investissement	0	0	⇒ 0 K€	-
26- Participations et créances rattachées	0	0	⇒ 0 K€	-
27- Autres immobilisations financières	0	0	⇒ 0 K€	-
Total des dépenses réelles	4 898 K€	5 076 K€	↑ 178 K€	↑ 3,64%
040 - Opérations d'ordre entre sections	324 K€	324 K€	⇒ 0 K€	⇒ 0,00%
041 - Opérations patrimoniales	45 K€	45 K€	⇒ 0 K€	⇒ 0,00%
Total des dépenses d'ordre	369 K€	369 K€	⇒ 0	⇒ 0,00%
Total des dépenses d'investissement	5 266 K€	5 445 K€	↑ 178 K€	↑ 3,38%

- ✓ Les dépenses d'investissement couvrent les opérations d'équipement, en augmentation de 13,2 % et le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) pour 1 592 K€.

4.3.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

S'agissant du budget annexe « Ports de Plaisance » 2022, le montant des dépenses d'équipement est de 3 484 K€, en augmentation de 406 K€ par rapport à 2021. Elles se répartissent sur les opérations suivantes :

- Modernisation du Vieux Port (1 360 K€) ;
- Modernisation des Ports 2020/2025 (2 124 K€).

4.4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du Budget « PORTS DE PLAISANCE » :

Les Epargnes de l'activité Ports de Plaisance			
En K€		BP 2021	BP 2022
Budgets annexes :			
Ports de Plaisance Marseille Provence	<i>Recettes de gestion courante</i>	10 954 K€	10 891 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	8 669 K€	8 387 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	2 284 K€	2 504 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	20,86%	22,99%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	50 K€
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	42 K€	67 K€
	<i>Résultat exceptionnel large</i>	- 42 k€	- 17 k€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	2 243 K€	2 486 K€
	Taux d'épargne de gestion	20,48%	22,83%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	502 K€	449 K€
	<i>Recettes réelles</i>	10 954 K€	10 941 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	9 391 K€	8 914 K€
	Epargne brute (EBE)	1 563 K€	2 027 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	14,27%	18,53%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	1 820 K€	1 592 K€
	Epargne nette (ENE)	- 257 k€	436 k€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-2,34%	3,98%

Entre 2021 et 2022, l'épargne de gestion courante passe de 20,86 % à 22,99 %. Elle est en augmentation, principalement grâce aux dépenses de gestion courante qui diminuent.

L'épargne de gestion suit la courbe de l'épargne de gestion courante, avec toutefois un résultat exceptionnel déficitaire en 2022 inférieur à 2021, ce qui diminue à peine les marges de manœuvre de l'épargne de gestion en 2022.

L'épargne brute augmente de près de 4 points, entre 2021 et 2022, ce qui est plutôt positif pour ce budget.

L'épargne nette négative en 2021, redevient positive en 2022, mais reste faible et limite les investissements.

4.5. LA DETTE DU BUDGET « PORTS DE PLAISANCE »

En K€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	20 528,67	1 589,75	449,20	2 846,47	21 785,39

Le stock de dette prévisionnel au 31 décembre 2022 est en augmentation de 6 %.

5. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM »

Le Budget « Crématorium » enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux différents services de crémation.

En investissement, le budget 2022 « Crématorium » s'élève à 771 K€, soit une augmentation de 30,96 % par rapport au budget primitif 2021.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré majoritairement par les recettes d'ordre.

En fonctionnement, le budget 2022 « Crématorium » s'élève à 2 104 K€ en diminution de 4,51 % par rapport au budget primitif 2021 résultant de la diminution des produits des services.

5.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

5.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM »

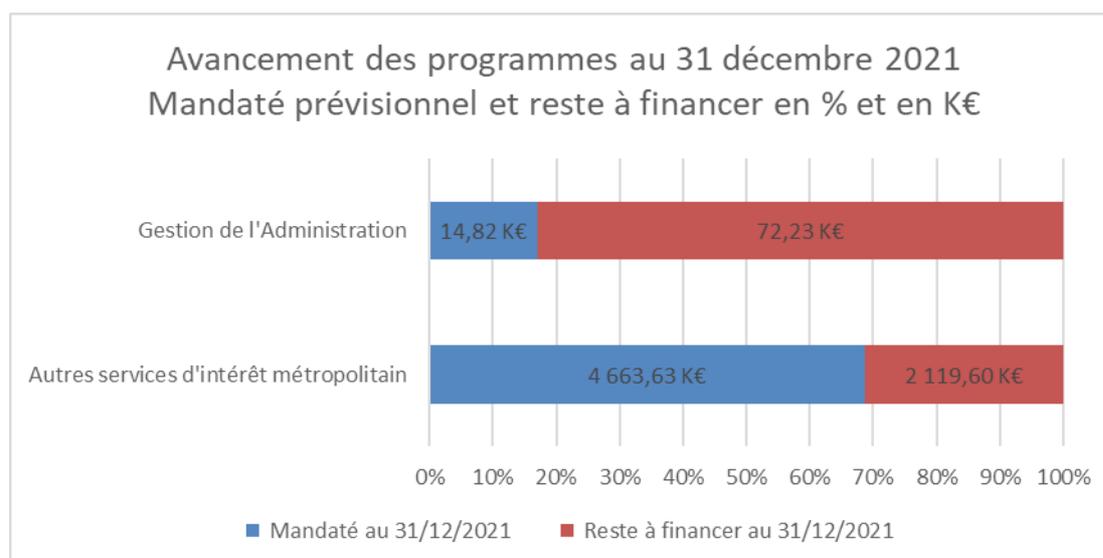
Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la PPI du budget annexe « Crématorium » avec les principaux indicateurs de suivi :

En K€	Programmes	Montant restant à financer au 01/01/2022	AP Variation annuelle du volume BP 2022	Crédits de paiement voté 2022	AP Reste à financer après le Budget Primitif 2022	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	Gestion de l'administration	72 K€	0	5 K€	67 K€	13
	Autres services d'intérêt Métropolitain	2 120 K€	0	731 K€	1 389 K€	2
Total		2 192 K€	0	736 K€	1 456 K€	2

Après le vote du budget primitif, le volume d'AP s'élèvera à 2 192 K€ sans progression annuelle en 2022.

5.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2021

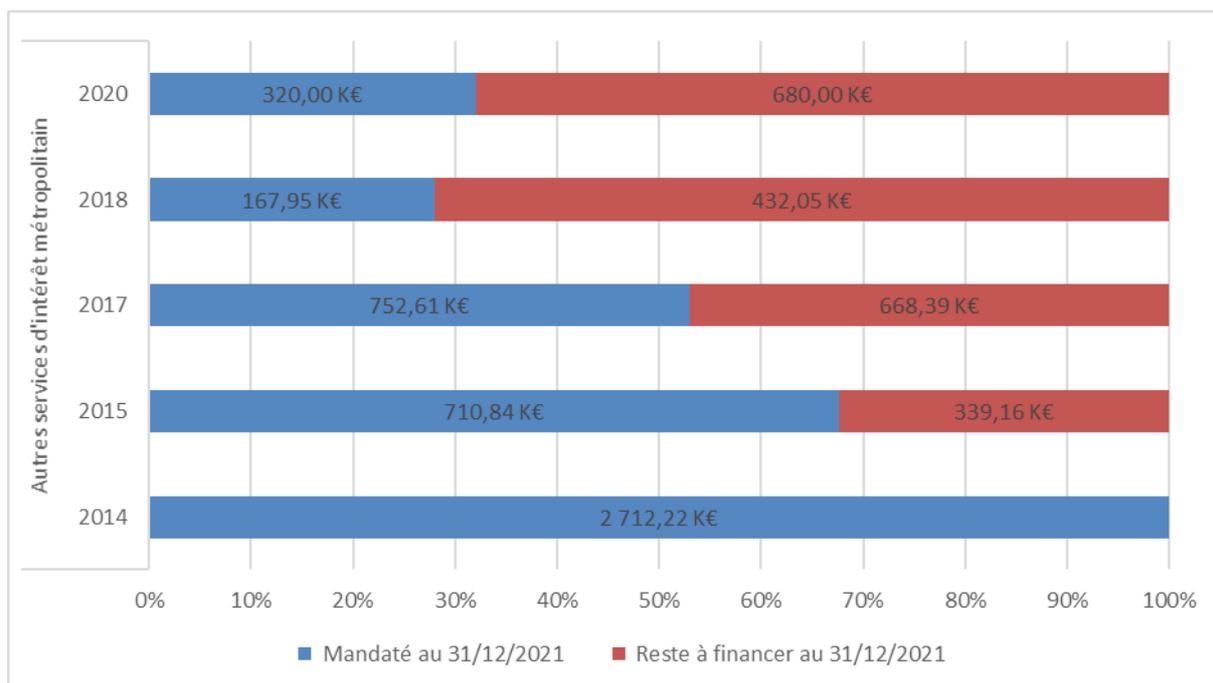
Le graphique qui suit présente l'avancement des programmes du Budget Annexe « Crématorium ».



Le programme « Gestion de l'administration » n'a pas encore atteint les 20 % de réalisation.

Le programme « Autres services d'intérêt métropolitain » avoisine les 70 % de réalisation.

Le graphique suivant montre l'avancement des autorisations de programme par année.



Les opérations commencées en 2014 sont terminées.

Les opérations millésimées 2015, 2017 et 2018 ont été réalisées successivement à hauteur de 68 %, 53 % et 28 %. Il s'agit de la réfection des équipements du Crématorium Saint Pierre, la modernisation du bâtiment, l'embellissement du hall d'accueil.

L'opération démarrée en 2020 a un avancement de 33 %. Il s'agit de l'opération récurrente de réfection des fours.

5.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM »

5.2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes de gestion courante	2 168 K€	2 068 K€	-99 K€	-4,59%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 010 K€	1 910 K€	-100 K€	-4,98%
74 - Dotations et participations	0	0	0 K€	-
75 - Autres produits de gestion courante	158 K€	158 K€	1 K€	0,35%
Autres recettes d'exploitation	0	0	0 K€	-
77 - Produits exceptionnels	0	0	0 K€	-
Total des recettes réelles	2 168 K€	2 068 K€	-99 K€	-4,59%
042 - Opérations d'ordre entre sections	36 K€	36 K€	0 K€	0,19%
Total des recettes d'ordre	36 K€	36 K€	0 K€	0,19%
Total des recettes d'exploitation	2 204 K€	2 104 K€	-99 K€	-4,51%

- ✓ Les recettes d'exploitation sont principalement composées des produits des services liés à la crémation des corps, des pièces organiques et du stockage des urnes (chapitre 70). Ces derniers sont en diminution de 100 K€, soit - 4,98 %.
- ✓ Les autres produits sont les redevances des délégations de service public des crématoriums d'Aix et d'Aubagne mutualisés avec le Crématorium Saint- Pierre (chapitre 75). Ils varient peu par rapport à 2021.

5.2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses de gestion courante	1 416 K€	1 402 K€	-14 K€	-1,00%
011 - Charges à caractère général	665 K€	625 K€	-40 K€	-6,01%
012 - Charges de personnel	731 K€	770 K€	39 K€	5,32%
65 - Autres charges de gestion courante	20 K€	7 K€	-13 K€	-66,59%
Autres dépenses d'exploitation	200 K€	3 K€	-197 K€	-98,50%
66 - Charges financières	0	0	0 K€	-
67 - Charges exceptionnelles	0	3 K€	3 K€	-
68 - Dotations aux amortissements	200 K€	0	-200 K€	-100,00%
Total des dépenses réelles	1 616 K€	1 405 K€	-211 K€	-99,50%
042 - Opérations d'ordre entre sections	588 K€	553 K€	-35 K€	-5,91%
023 - Virement à la section d'investissement	0	146 K€	146 K€	-
Total des dépenses d'ordre	588 K€	700 K€	112 K€	19,00%
Total des dépenses d'exploitation	2 204 K€	2 104 K€	-99 K€	-4,51%

- ✓ Sur le global, les charges d'exploitation sont principalement composées de l'entretien du Crématorium Saint-Pierre et de l'entretien des fours. Ces charges sont en diminution en 2022 grâce à la mise en place de gros travaux visant à moderniser le bâtiment et les fours.
- ✓ Cette diminution permet de dégager un autofinancement à hauteur de 146 K€ (chapitre 023).

5.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM »

5.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Recettes d'équipement	0	72 K€	72 K€	-
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	0	0	0 K€	-
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	0	72 K€	72 K€	-
Total des recettes réelles	0	72 K€	72 K€	-
040 - Opérations d'ordre entre sections	588 K€	553 K€	-35 K€	-5,91%
041 - Opérations patrimoniales	1 K€	0	-1 K€	-100,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	0	146 K€	146 K€	-
Total des recettes d'ordre	589 K€	700 K€	111 K€	18,76%
Total des Recettes d'investissement	589 K€	771 K€	182 K€	30,96%

- ✓ Les recettes d'investissement de ce budget sont uniquement composées des amortissements des immobilisations (chapitre 040), en légère diminution par rapport à 2021 (-5,91%).
- ✓ Un emprunt d'équilibre (chapitre 16) de faible montant (72 K€) vient compléter le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (chapitre 021) de 146 K€ pour équilibrer la section d'investissement.

5.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2021	BP 2022	Variation	Variation en %
Dépenses d'équipement	552 K€	736 K€	184 K€	33,24%
Dépenses financières	0	0	0 K€	-
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	0	0	0 K€	-
27 - Autres immobilisations financières	0	0	0 K€	-
Total des dépenses réelles	552 K€	736 K€	184 K€	33,24%
040 - Opérations d'ordre entre sections	36 K€	36 K€	0 K€	0,19%
041 - Opérations patrimoniales	1 K€	0	-1 K€	-100,00%
Total des dépenses d'ordre	37 K€	36 K€	-1 K€	-3,06%
Total des dépenses d'investissement	589 K€	771 K€	182 K€	30,96%

- ✓ Les dépenses d'investissement sont uniquement des dépenses d'équipement, en nette augmentation par rapport à 2021. Le détail en est présenté ci-dessous.

5.3.3 LES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT

S'agissant du budget annexe « Crématorium » 2022, le montant des dépenses d'équipement est de 736 K€, soit une augmentation de 184 K€ par rapport au budget primitif 2021.

Les crédits de paiement sont positionnés sur les opérations principales suivantes :

- Réfection des fours et équipements du Crématorium (120 K€) ;
- Modernisation Crématorium Saint Pierre (611 K€) ;
- Acquisition mobilier et matériel divers (5 K€).

5.4. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « CREMATORIUM »

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du Budget « CREMATORIUM » :

Les Epargnes de l'activité Crématorium			
En K€		BP 2021	BP 2022
<u>Budgets annexes :</u>			
Budget Crématorium	<i>Recettes de gestion courante</i>	2 168 K€	2 068 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 416 K€	1 402 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	752 K€	667 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	35%	32%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	200 K€	3 K€
	Résultat exceptionnel large	- 200 k€	- 3 k€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	552 K€	664 K€
	Taux d'épargne de gestion	25%	32%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	2 168 K€	2 068 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	1 616 K€	1 405 K€
	Epargne brute (EBE)	552 K€	664 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	25%	32%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	0	0
	Epargne nette (ENE)	552 K€	664 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	25%	32%

Entre 2021 et 2022, l'épargne de gestion courante perd 3 points affichant une marge de manœuvre en fonctionnement déjà peu importante et en diminution en 2022.

L'épargne de gestion est en augmentation par rapport à 2021, du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire attendu en 2022 bien inférieur à celui de 2021.

L'épargne brute augmente entre 2022 et 2021 passant de 25 % en 2021 à 32 % en 2022. Ce budget n'ayant pas d'emprunts à rembourser, elle sert uniquement à financer les investissements. Cette épargne, de l'ordre de 32 %, indique cependant que ce budget n'a pas trop d'aisance en matière de gestion sur la section d'exploitation.

En l'absence d'emprunts, l'épargne nette correspond à l'épargne brute.

5.5 LA DETTE DU BUDGET « CREMATORIUM »

L'emprunt prévisionnel inscrit au BP sera supprimé lors de la reprise des résultats 2021. Le budget ne supporte donc pas de dettes.

6. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT »

Le Budget « Opérations d'Aménagement » du Territoire de Marseille Provence enregistre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux ZAC.

6.1 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT »

La section d'exploitation du Budget Annexe « Opérations d'Aménagement » d'un montant prévisionnel 2022 de 75 496 K€ se répartit comme suit :

En K€	BP 2022	BP 2021	Variation	Variation en %
Dépenses de gestion courante	8 738 K€	4 786 K€	-3 952 K€	-45,23%
011 - Charges à caractère général	8 738 K€	4 786 K€	-3 952 K€	-45,23%
012 - Charges à caractère général	0	0	0 K€	-
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0 K€	-
Autres dépenses de fonctionnement	1 046 K€	1 219 K€	173 K€	16,58%
66 - Charges financières	1 046 K€	1 219 K€	173 K€	16,58%
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0 K€	-
68 - Dotations aux provisions	0	0	0 K€	-
Total des dépenses réelles	9 784 K€	6 005 K€	-3 778 K€	-28,65%
042 - Opérations d'ordre entre sections	65 826 K€	68 271 K€	2 444 K€	3,71%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 177 K€	1 219 K€	43 K€	3,64%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0 K€	-
Total des dépenses d'ordre	67 003 K€	69 490 K€	2 487 K€	3,71%
Total des dépenses de fonctionnement	76 787 K€	75 496 K€	-1 291 K€	-1,68%

En K€	BP 2022	BP 2021	Variation	Variation en %
Recettes de gestion courante	0	0	0	-
71 - Production stockée	0	0	0	-
013 - Atténuations de charges	0	0	0 K€	-
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0 K€	-
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0 K€	-
77 - Produits exceptionnels	0	0	0 K€	-
78 - Reprises sur amortissement	0	0	0 K€	-
Total des recettes réelles	0	0	0	-
042 - Opérations d'ordre entre sections	75 610 K€	74 276 K€	-1 334 K€	-1,76%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 177 K€	1 219 K€	43 K€	3,64%
Total des recettes d'ordre	76 787 K€	75 496 K€	-1 291 K€	-1,68%
Total des recettes de fonctionnement	76 787 K€	75 496 K€	-1 291 K€	-1,68%

- ✓ Pour les dépenses réelles : 6 005 k€, dont les charges à caractère général (chapitre 011) pour 4 786 K€ et les charges financières (chapitre 66) pour 1 219 K€ ;
- ✓ Pour les opérations d'ordre : les écritures de stocks, qui permettent d'équilibrer la section (chapitres 042 et 043) pour 75 496 K€ en recettes et 69 490 K€ en dépenses.

6.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT »

La section d'investissement du Budget Annexe « Opérations d'Aménagement » d'un montant prévisionnel de 82 410 € se répartit comme suit :

En K€	BP 2022	BP 2021	Variation	Variation en %
Dépenses d'équipement	0	0	0	
Dépenses financières	7 250 K€	8 134 K€	884 K€	12,19%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	7 250 K€	8 134 K€	884 K€	12,19%
13 - Subventions d'investissement	0		0	
26 - Participations et créances rattachées	0		0 K€	
27 - Autres immobilisations financières	0		0 K€	
Total des dépenses réelles	7 250 K€	8 134 K€	884 K€	12,19%
040 - Opérations d'ordre entre sections	75 610 K€	74 276 K€	-1 334 K€	-1,76%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0 K€	
Total des dépenses d'ordre	75 610 K€	74 276 K€	-1 334 K€	-1,76%
Total des dépenses d'investissement	82 860 K€	82 410 K€	-451 K€	-0,54%

En K€	BP 2022	BP 2021	Variation	Variation en %
Recettes d'équipement	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	0		0	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165,166,1649)	17 034 K€	14 139 K€	-2 895 K€	-16,99%
Total des recettes réelles	17 034 K€	14 139 K€	-2 895 K€	-16,99%
040 - Opérations d'ordre entre sections	65 826 K€	68 271 K€	2 444 K€	3,71%
041 - Opérations patrimoniales	0		0 K€	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0		0 K€	
Total des recettes d'ordre	65 826 K€	68 271 K€	2 444 307,6	3,71%
Total des Recettes d'investissement	82 860 K€	82 410 K€	-451 K€	-0,54%

- ✓ Pour les dépenses réelles : les emprunts qui permettent de financer les travaux d'aménagement en attendant les ventes des terrains aménagés (chapitre 16) pour 8 134 K€ ;
- ✓ Pour les opérations d'ordre : les écritures de stocks (chapitre 040) pour 68 271 K€, l'emprunt d'équilibre (chapitre 16) pour 14 139 K€ en recettes et 74 276 K€ en dépenses (chapitre 040).

6.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT »

Le budget des opérations d'aménagement étant principalement un budget de gestion de stocks, les indicateurs d'épargne ne présentent pas de pertinence financière.

6.5 LA DETTE DU BUDGET « OPERATIONS D'AMENAGEMENT »

En K€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	55 808,20	8 133,50	1 100,34	14 138,76	61 813,47

La dette du budget « Opérations d'aménagement » augmente de 10 % en 2022. Cet accroissement chronique du stock viendra peser sur les résultats de clôture des différentes ZAC portées par ce budget.